

NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS : DE LA FROIDEUR DES CHIFFRES AU RESSENTI

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE
JANVIER 2023

ble des matières

LE RÔLE DU PATRIMOINE DANS LA COMPOSITION DES REVENUS DES RETRAITÉS	3
LES RETRAITÉS CONFRONTÉS À UNE HAUSSE DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES.....	4
DES INÉGALITÉS RELATIVEMENT LIMITÉES AU SEIN DES RETRAITÉS	5
UN NIVEAU DE VIE SUPÉRIEUR À LA MOYENNE MAIS EN PERTE DE VITESSE	5
UN FAIBLE TAUX DE PAUVRETÉ.....	6
UNE ÉROSION DU POUVOIR D'ACHAT HORS EFFET NORIA	7
UNE DÉGRADATION DU NIVEAU DE VIE RELATIF DES RETRAITÉS	8
LES RETRAITÉS FRANÇAIS DANS LE HAUT DU CLASSEMENT INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE NIVEAU DE VIE	8

Niveau de vie des retraités : de la froideur des chiffres au ressenti

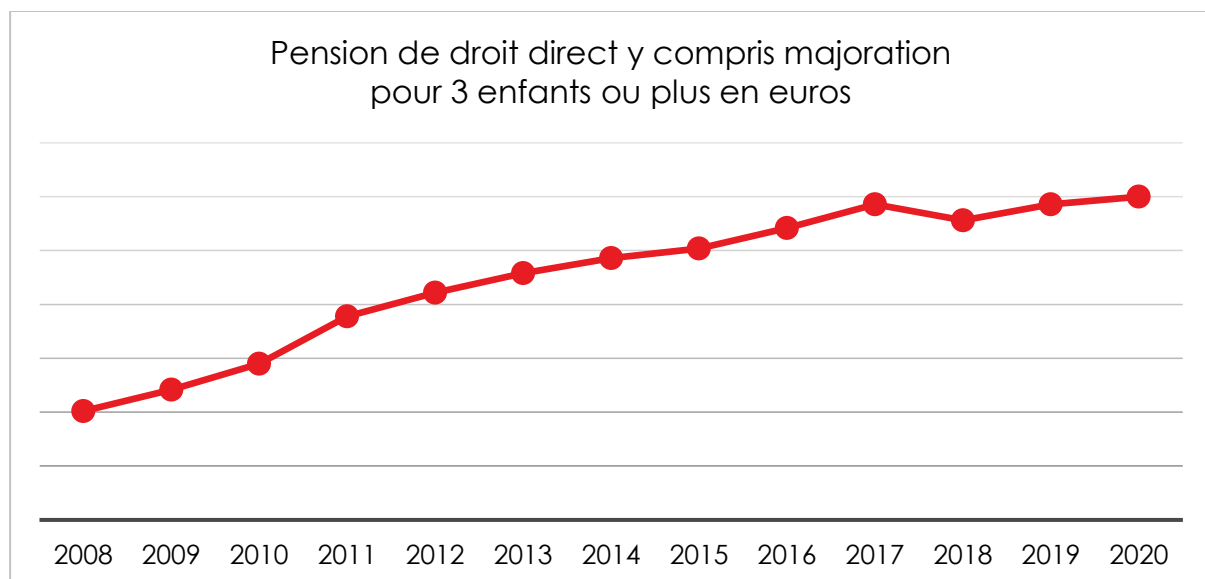
PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

La question du niveau de vie des retraités et de son évolution est un sujet à polémique. Le niveau moyen des pensions est modeste, 1 400 euros net par mois (pensions de droits directs en 2020 – données DREES).

En 1970, le niveau de vie des retraités était inférieur de 30 % par rapport à la moyenne de l'ensemble de la population. Il a connu une forte augmentation dans les années 1970 et 1980 au point de dépasser la moyenne de l'ensemble de la population dans

les années 1990. En 2022, il est deux points au-dessus de cette moyenne.

Depuis 2002, le niveau de vie des retraités a évolué plus rapidement que l'inflation en moyenne annuelle (+0,4 %). Plusieurs périodes peuvent être distinguées : entre 2002 et 2010, le niveau de vie des retraités a augmenté de 1 % par an en euros constants. Il a ensuite stagné entre 2010 et 2017. Puis, après avoir baissé de 2,1 % en euros constants en 2018, le niveau de vie des retraités a progressé de 1,1 % en 2019.



Cercle de l'Épargne – données DREES

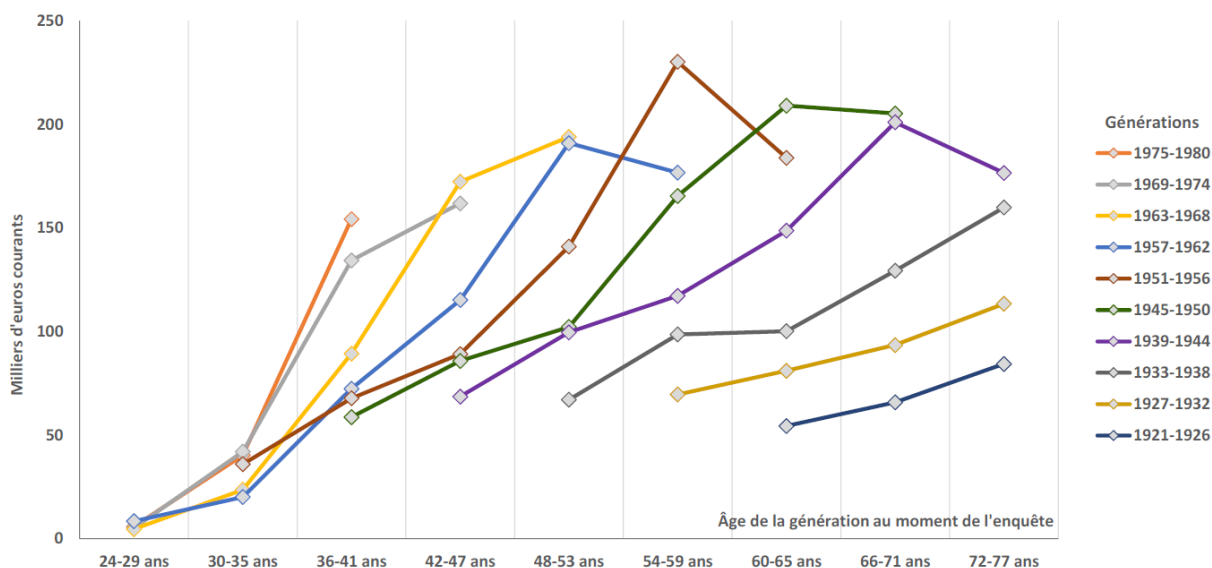
Les pensions brutes représentent 72 % des revenus des retraités, le solde se partageant entre les prestations sociales et les revenus du patrimoine ainsi que les suppléments de revenus fournis par les produits d'épargne-retraite. Les revenus du patrimoine constituent 13 % à 16 % des revenus des retraités quand les suppléments issus de l'épargne représentent 2,3 % des revenus des retraités.

LE RÔLE DU PATRIMOINE DANS LA COMPOSITION DES REVENUS DES RETRAITÉS

Les retraités détiennent un niveau de patrimoine supérieur à celui de l'ensemble de la population par effet d'accumulation sur la vie

entière et en raison de la forte valorisation de ce dernier depuis les années 1990. Début 2018, selon l'INSEE, le patrimoine net des ménages résidant en France s'établit en moyenne à 218 300 euros. Avec 267 300 euros, les retraités ont un patrimoine net 35 % plus élevé que celui des actifs. En maintenant un taux d'épargne élevé, ce patrimoine a tendance à augmenter durant la retraite. Le montant des revenus du patrimoine est le produit du montant du patrimoine financier ou immobilier (en hausse, car les retraités détiennent de plus en plus de patrimoine au fil des générations) et du taux de rendement de ce patrimoine (en baisse tendancielle sur les années récentes).

Patrimoine brut hors reste médian par génération entre 1986 et 2015, suivant l'âge de la personne de référence du ménage



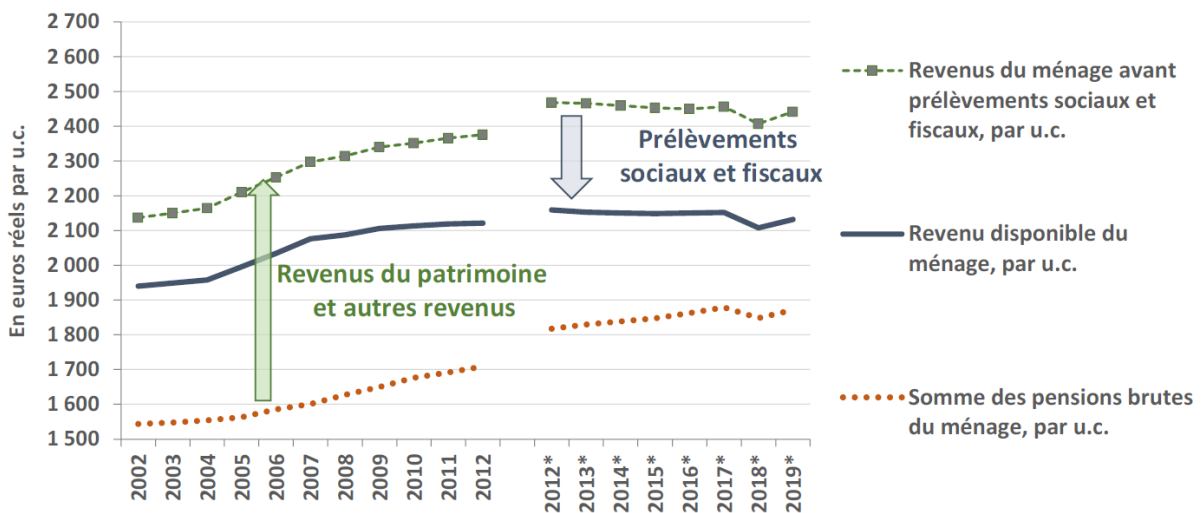
Source : COR - 2022

LES RETRAITÉS CONFRONTÉS À UNE HAUSSE DES PRÉLEVEMENTS OBLIGATOIRES

Les prélèvements sociaux sur les pensions et sur les revenus du patrimoine et fiscaux supportés par les retraités ont augmenté entre 2002 et 2018. Les majorations de pensions ont été fiscalisées à compter de l'imposition des revenus de l'année 2013, la contribution de solidarité pour l'autonomie (CASA) a été instaurée en 2013 et la CSG a augmenté de 1,7 point au-delà d'un seuil de revenu fiscal de référence en 2018. Des hausses générales d'impôt sur le revenu, ne concernant pas spécifiquement les retraités, ont également été instaurées sur cette période, via le gel du barème (revenus de 2011), l'instauration d'une nouvelle

tranche (revenus de 2012) ou encore, en 2013, l'application du barème progressif aux revenus du capital (mesure modifiée par l'instauration du prélèvement forfaitaire unique en 2018). En 2019, les retraités ont bénéficié de la transformation de l'ISF en IFI mais cet impôt n'est pas pris en compte dans la mesure du niveau de vie dans les enquêtes Revenus fiscaux de l'INSEE. Les retraités ont bénéficié, en 2019, de deux mesures fiscales : la suppression progressive de la taxe d'habitation et l'annulation de la hausse de CSG pour ceux percevant moins de 2 000 euros par mois. Ces derniers se voient à nouveau appliquer l'ancien taux de CSG, appelé désormais taux médian, soit 6,6 %.

Évolution du niveau de vie moyen des retraités : passage de la pension brute au revenu disponible (en euros constants 2019, divisés par le nombre d'u.c.)



Source : COR 2022

DES INÉGALITÉS RELATIVEMENT LIMITÉES AU SEIN DES RETRAITÉS

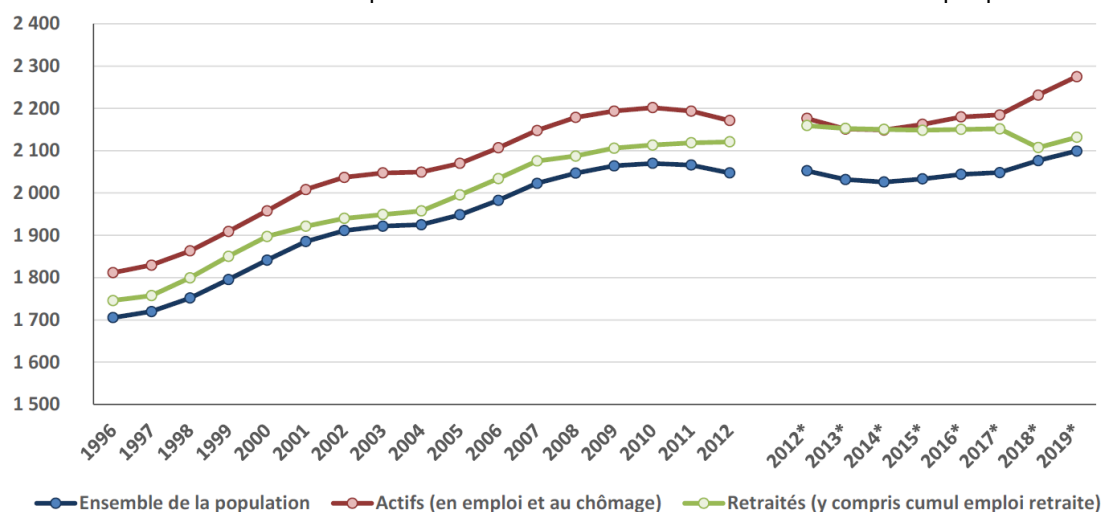
Du fait du mode de calcul des pensions par répartition, le rapport de revenus entre les retraités les plus riches et les plus modestes est inférieur à celui de l'ensemble de la population. Un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 128 euros par mois et par unité de consommation (soit un peu plus que le seuil de pauvreté relatif à 60 % du niveau de vie médian des Français, égal à 1 102 euros par mois et par unité de consommation en 2019). À l'opposé, un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie supérieur à 3 220 euros par mois et par unité de consommation. Le ratio est de 2,85 contre 3,5 pour l'ensemble de la population. En 2019, le niveau de vie médian des retraités est égal à 1 878 euros par mois et par unité de consommation, ce qui signifie qu'une personne à la retraite sur deux dispose d'un

niveau de vie inférieur à ce montant. Depuis vingt ans, il y a un peu moins d'inégalités de niveau de vie parmi les retraités que parmi les actifs ou parmi l'ensemble de la population.

UN NIVEAU DE VIE SUPÉRIEUR À LA MOYENNE MAIS EN PERTE DE VITESSE

Le niveau de vie des retraités, depuis le début des années 1990, est resté supérieur à celui de l'ensemble de la population. Depuis 2012, une inflexion est à l'œuvre. Ce niveau de vie progresse désormais moins vite que celui des actifs et se rapproche de celui de la moyenne de la population quand l'écart était de 4 points au début de la décennie, il n'est plus que de 2 points en 2021. L'augmentation des prélèvements et la sous-indexation des pensions expliquent cette évolution. Les pensions ont eu tendance à augmenter moins rapidement que les salaires sur la période 2012/2020.

Évolution du niveau de vie moyen des retraités
entre 1996 et 2019 comparé aux actifs et à l'ensemble de la population



* : nouvelle série statistiques - Source : COR – 2022

Le ressenti des Français est plus sombre que la réalité des statistiques. Selon le baromètre d'opinions de la DREES réalisé en 2020, 48 % des sondés évaluent le

niveau de vie moyen des retraités comme étant moins bon que celui de l'ensemble de la population, contre seulement 18 % qui l'évaluent comme meilleur.

Niveau de vie relatif des retraités :
évolutions récentes (niveau de vie moyen des retraités
rapporté à celui de l'ensemble de la population)



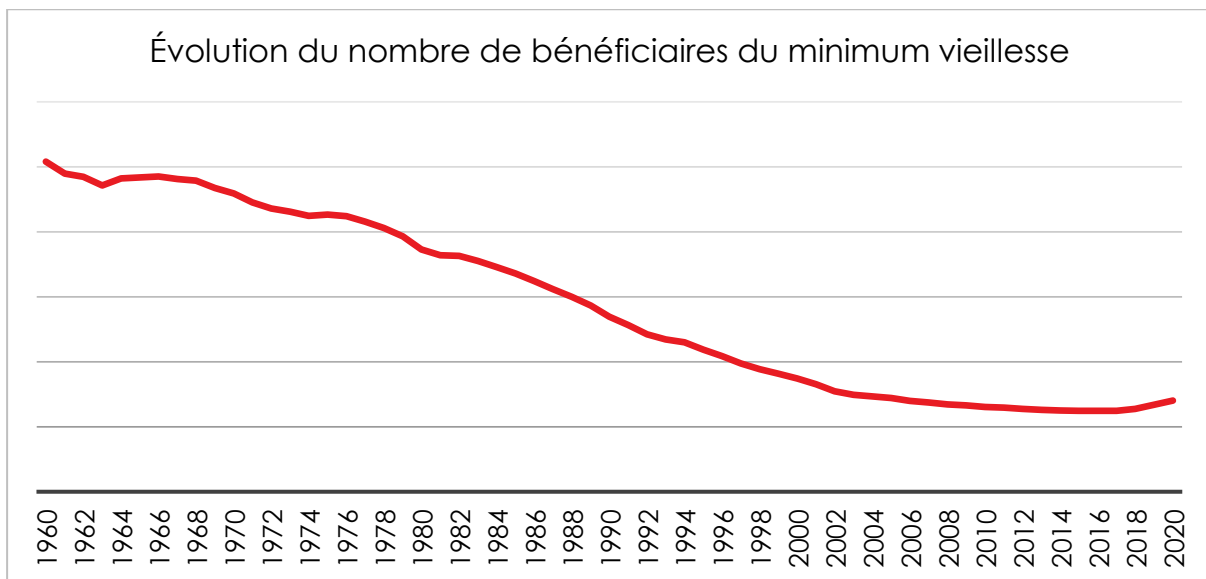
Source : COR – 2022

UN FAIBLE TAUX DE PAUVRETÉ

Le taux de pauvreté des retraités est nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population, 9,5 % contre 14,6 % en 2019. Les retraités vivant seuls et les femmes sont les plus exposés au risque de pauvreté. Il est également plus présent chez les plus âgés.

Ce faible taux de pauvreté en lien avec l'augmentation du niveau des

pensions attribuées par les régimes par répartition a conduit à une baisse importante du nombre des bénéficiaires du minimum vieillesse. En 1970, près de 40 % des retraités étaient bénéficiaires du minimum vieillesse, contre moins de 5 % en 2020. La légère remontée de ces dernières années est imputable à l'augmentation du minimum vieillesse qui est passé de 800 à 920 euros.



Cercle de l'Épargne – données DREES

UNE ÉROSION DU POUVOIR D'ACHAT HORS EFFET NORIA

Si en moyenne, le niveau de vie des retraités a augmenté de près de 20 % en termes constants entre 1996 et 2019, cette augmentation est en grande partie imputable à l'effet noria, au remplacement des générations le plus anciennes se caractérisant par des petites pensions, en particulier pour de nombreuses femmes, par des générations plus jeunes ayant des pensions plus importantes (carrières complètes, augmentation des salaires). Pour les retraités ayant liquidé leurs pensions, en revanche, leur pouvoir d'achat s'érode, en particulier pour ceux qui ont une pension élevée. Les cadres sont plus touchés par cette érosion.

Entre 2014 et 2020, la baisse du pouvoir d'achat de la pension brute du non-cadre et du cadre provient

plus particulièrement de la non-revalorisation de la valeur du point à l'AGIRC-ARRCO sur la période 2013-2018. La baisse observée sur l'année 2018 renvoie à l'absence de revalorisation de la pension CNAV au cours de cette même année, et à une revalorisation inférieure à l'inflation pour la partie complémentaire. En 2020, la revalorisation différenciée au régime général conduit à sous-revaloriser la pension de base du cadre (0,3 % contre 1,0 % pour le non-cadre dont la pension totale n'excède pas 2 000 euros). Les pensions des anciens cadres ont été concernées par la hausse de la CSG entre 1993 et 1997, ainsi qu'en 2018. Les mécanismes de revalorisation (décalages de la date de revalorisation des pensions de base et mécanismes de sous-indexation par rapport à l'inflation) expliqueraient une grande partie des pertes de pouvoir d'achat.

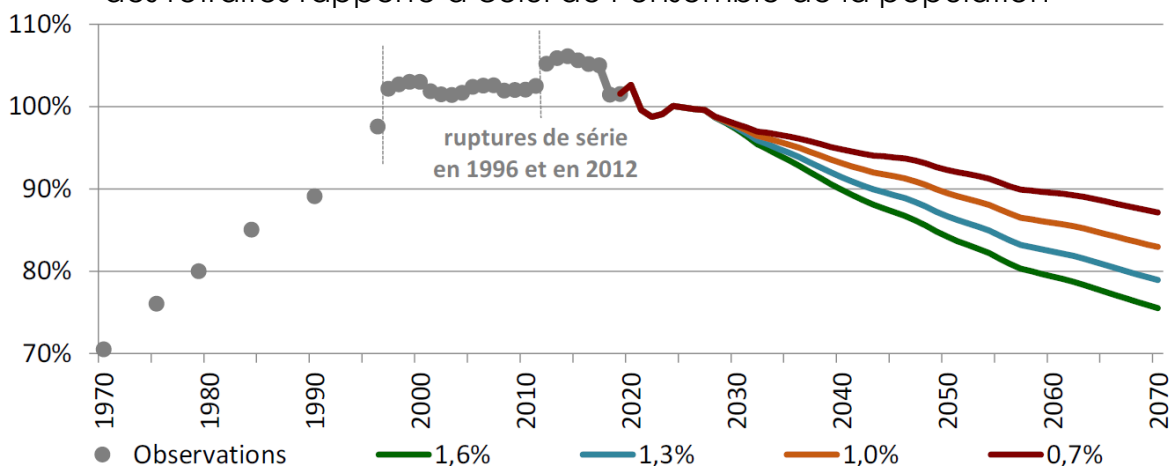
UNE DÉGRADATION DU NIVEAU DE VIE RELATIF DES RETRAITÉS

Selon les projections du Conseil d'Orientation des retraites, entre 2021 et 2070, les pensions augmenteraient moins rapidement que les revenus d'activité qui bénéficieraient pleinement des gains de productivité. L'écart serait d'autant plus fort que ces gains sont importants.

Selon les scénarios retenus par le COR, le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 89,9 % et 94,8 % en 2040 et entre 75,5 % et 87,2 % en 2070.

Cette baisse s'explique également par la mise en œuvre des réformes engagées depuis 1993. Le changement du mode de calcul des pensions de base avec la prise en compte des 25 meilleures années en lieu et place des dix meilleures, l'instauration du dispositif de décote/surcote, l'allongement de la durée de cotisation, le changement des règles d'indexation des salaires de référence et des salaires, la baisse du rendement des complémentaires commencent à avoir des effets tangibles sur l'évolution des pensions. *A contrario*, un report de l'âge légal de départ à la retraite s'accompagne d'une augmentation des droits à pension.

Niveau de vie relatif des retraités observé et projeté (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population)



Source : COR - 2022

LES RETRAITÉS FRANÇAIS DANS LE HAUT DU CLASSEMENT INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie relatif des retraités par rapport à l'ensemble de la

population est au sein de l'OCDE le plus faible en Belgique et aux Pays-Bas avec des ratios de respectivement 76 % et 81 %. À l'inverse, en France et en Italie, il atteint plus de 100 %. Dans tous les

pays, le niveau de vie moyen des plus de 75 ans est inférieur à celui des 66-75 ans. Le décrochage est cependant faible en Allemagne (-7 points) et en France (-9 points), quand il est très important en Suède (-27 points) et aux États-Unis (-21 points). Ce décrochage s'explique dans ces deux pays par des taux d'activité élevés parmi les 66-70 ans.

Le niveau de vie des retraités français en comparaison avec celui des retraités des autres États membres de l'OCDE est enviable. Son évolution et les projections laissent néanmoins présager une

détérioration. Pour les personnes ayant liquidé leurs pensions il y a plusieurs années, leur pouvoir d'achat tend déjà à diminuer. L'augmentation des pensions est avant tout la conséquence de l'effet Noria et de l'arrivée à l'âge de la retraite de générations de femmes ayant des carrières complètes. Les réformes adoptées depuis 1993 devraient aboutir à une baisse du niveau de vie relatif des retraités. Cette question du pouvoir d'achat est souvent occultée dans le débat sur les retraites qui se focalise sur l'âge de départ et sur l'équilibre des différents régimes.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr